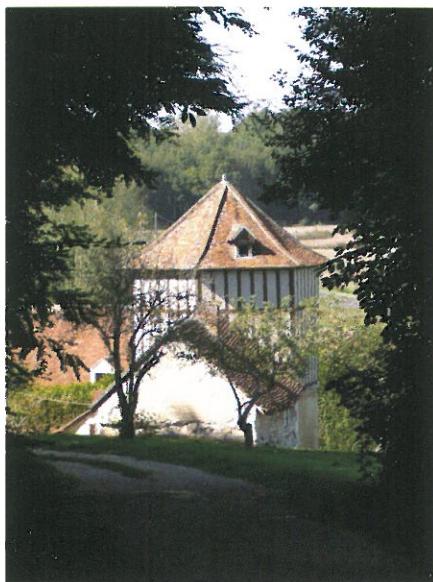




DICRIM

Les risques majeurs à Couffy



Quels risques à Couffy?

La commune de Couffy est confrontée à :

- L'inondation par débordement de fleuve
- Le glissement, l'effondrement éboulement de terrain (avec présence de cavités)

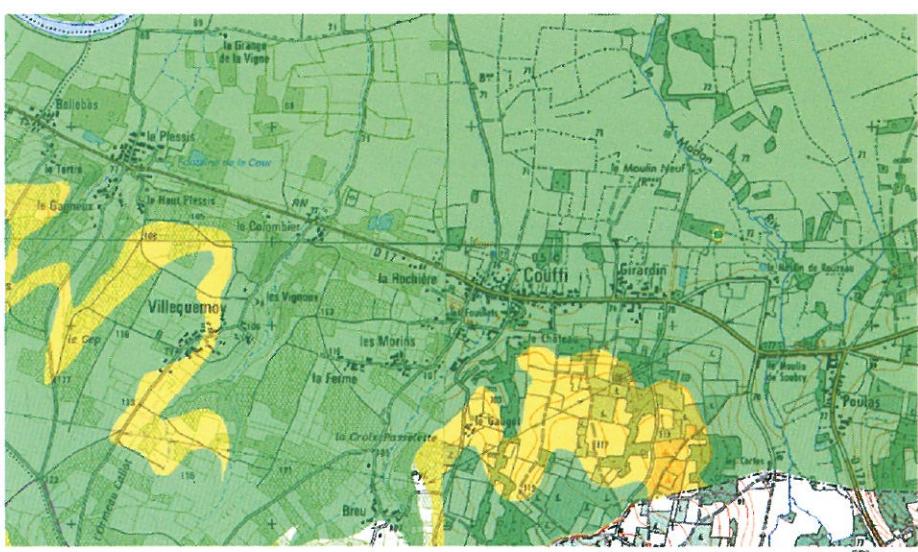


Le risque mouvement de terrain

Le risque mouvement de terrain

La Commune de Couffy peut être concernée par le risque retrait et gonflement d'argile comme tout le département.

Les conséquences d'un éboulement ou d'un effondrement de terrain sont souvent très localisées.



Editorial

L'article L2211-1 du C.G.C.T. impose au maire des responsabilités en matière de police administrative, qui incluent la sécurité.

Par ailleurs, le décret 90-918 du 11 octobre 1990 introduit le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : DICRIM, dont la responsabilité revient au maire « Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises en vertu de ses pouvoirs de police.

Voilà le pourquoi de ce document

Le Maire





Le risque inondation

Le risque inondation

Les éléments de connaissance relatifs à l'aléa inondation sont rassemblés dans les documents du Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations de 1999. Cette dernière étude synthétise l'ensemble des études de modélisation des crues du Cher. Il en ressort, pour le canton de Saint-Aignan :

- A l'entrée du département de Loir-et-Cher, le bassin versant est estimé

à plus de 9000 km².

- En amont de Saint-Aignan / Noyers-sur-Cher, le Cher n'a pas été aménagé et conserve un caractère sauvage. En aval, le lit de la rivière a été canalisé et aménagé par des barrages.
 - Les principaux obstacles à l'écoulement sont :
 - La rue des Ponts entre Saint-Aignan et Noyers-sur-Cher
 - Le franchissement de la vallée par la D 976 au droit de Thésée
- Des percés d'ouvrage et de décharge ont été créés de manière à en limiter les effets.
- Des ouvrages de protection ont été réalisés :
- Entre Selles-sur-Cher et Châ-

tillon-sur-Cher : endiguements au niveau des lieux-dits La Fabrique et Les Laurendières ;

- A Noyers-sur-Cher : digue latérale à la D 976 visant à protéger les quartiers inondables de la commune (Croix Verte et La Cendrésie)

Le principal risque pour la commune est la hauteur d'eau. En effet, en crue décennale, elle peut atteindre 1,5 mètres et près de 2,5 mètres en crue centennale. La vitesse d'écoulement des eaux est assez lente (moins de 0,5 m/s). La montée de la crue est donc prévisible à plus de 24 heures.

Historique des crues

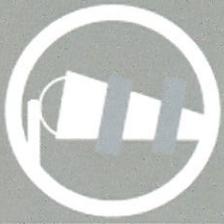


Année	Noyers-sur-Cher (0=66.23)	Montrichard (0=57.44)
Juin 1856	4.37	5.55
1910	3.49	4.54
1923	3.61	4.50
1940	4.03	4.90
1952	3.50	4.40
1958	3.48	3.90
1977	3.58	4.15
2001	3.93	4.28

	Enjeux humains	—	Voies impraticables
		—	Voies praticables

Les Plus Hautes Eaux Connues retenues sont celles crue de 1856.

Les risques météorologiques



Les risques météorologiques

Les risques météorologiques peuvent être de plusieurs natures : tempêtes, orages violents, neige, verglas.

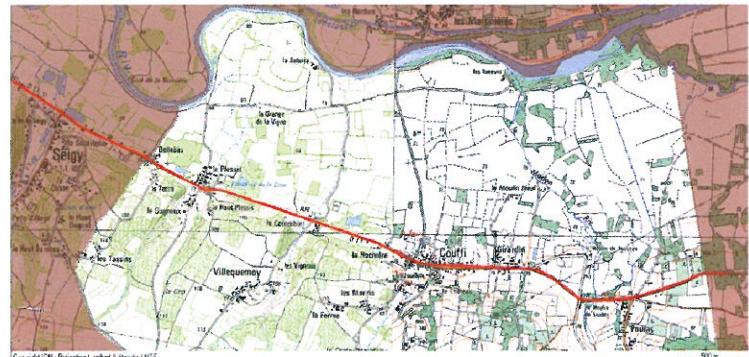


Le risque Transport de Matières Dangereuses

routières, autoroutières, ferroviaires et gazoducs.

La présence de plusieurs zones d'activités ainsi que des silos de Saint-Romain-sur-Cher a pour effet une augmentation du trafic routier et des dangers subséquents.

Les axes concernés par le transport de matières dangereuses à Couffy est la Route Départementale 17.



Le risque Transport de Matières Dangereuses

La Préfecture du Loir-et-Cher a mis en place un Plan de Secours Spécialisé « Transport de Matières Dangereuses ». Le canton de Saint-Aignan est concerné par ce risque notamment sur ses voies

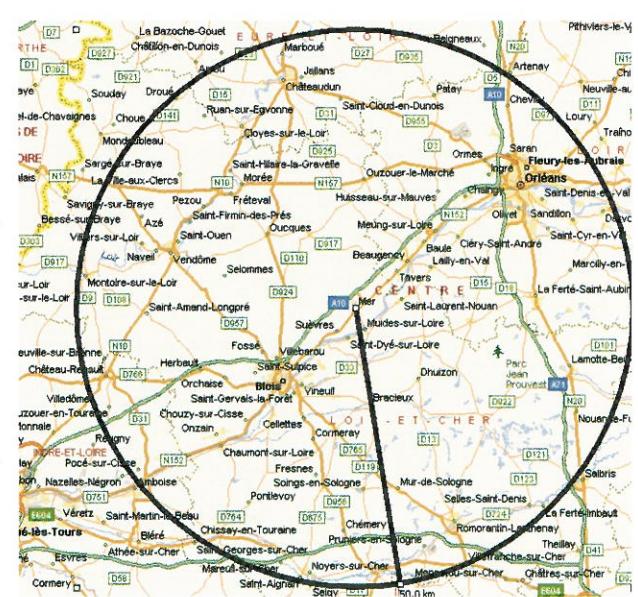
Le risque nucléaire



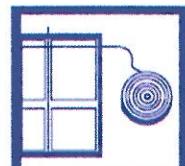
Le risque nucléaire

La commune de Couffy est située dans le périmètre des 50 kilomètres de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. Si la sécurité des centrales nucléaires est une préoccupation continue des exploitants, un accident n'est pas impossible. En cas de fuite de matières radioactives, la commune de Couffy pourrait se trouver dans le périmètre de contamination. Il est alors important, au moment de l'alerte, que toutes les personnes présentes dans la commune suivent les instructions transmises par les autorités. Ces

dernières pourront se traduire par un confinement, une évacuation ou une prise d'un comprimé d'iode.



CONDUITE A TENIR : CONFINEMENT



1. Mettez-vous à l'abri.
2. Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre.
3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.
4. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
5. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
6. Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
8. Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



CONDUITE A TENIR : EVACUATION



1. Fermez les portes et les fenêtres.
2. Fermez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sécheuse, etc.).
3. Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison.
4. Fermez le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver).
5. Fermez les lumières et autres appareils électriques.
6. Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre trousse de survie (médicaments, papiers, eau, matériel de premiers secours, vêtements chauds, couvertures...).
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité.
8. Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez.
9. Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités.
10. Faites vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites aux autorités si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone.



Numéro utiles :

- Police / gendarmerie : 17
- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Secours : 112
- Mairie : 02.54.75.23.02

Sites internet:

- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- www.meteofrance.com
- www.loir-et-cher.pref.gouv.fr